

excluant les services transférés au ministère de la Marine; sur cette somme \$736,000 avaient été dépensés au 31 octobre 1922.

#### **Aviation.**

Une loi de 1919 (9-10 Georges V, chapitre 11) autorisa le gouvernement à nommer une commission d'aviation composée de cinq à sept membres et présidée par un membre du Cabinet, pour diriger, gérer et réglementer les aérodromes, les appareils d'aviation et généralement tout ce qui concerne la navigation aérienne au Canada et dans ses eaux territoriales. Les travaux de la commission sont de trois ordres distincts: contrôle de l'aviation civile, direction des opérations des transports aériens pour les autres ministères et direction de l'aviation militaire. Au 31 décembre 1921, il existait 52 pilotes diplômés, propriétaires de leurs appareils, plus 61 autres pilotes diplômés et 147 avions autorisés à voler. 1,209 vols, s'étendant sur 185,480 milles, ont été exécutés en 1921, pour le compte de différents ministères, soit fédéraux, soit provinciaux, en se servant des terrains d'aviation que possède le gouvernement à Vancouver, High River, Alberta, Victoria Beach, Man. Sioux Lookout, Ont., Ottawa, Roberval, P. Q. et Halifax. L'aviation militaire canadienne, qui a ses quartiers généraux à Ottawa et un camp d'entraînement appelé Camp Borden, avait pour cadres en 1921, 54 officiers et 239 aviateurs; ses effectifs se composaient de 1,281 officiers et 1,350 aviateurs, dont 505 officiers et 1,166 aviateurs ayant complété leurs études.

#### **Création du ministère de la Défense nationale.**

Une loi de 1922 (12-13 Georges V, chap. 34), groupa en un organisme unique le ministère de la Milice et de la Défense, le ministère du Service Naval et la commission d'Aviation qui constituèrent le ministère de la Défense Nationale. Il a été procédé durant l'été de 1922 aux opérations d'organisation nécessaires et le nouveau ministère commença son existence le premier janvier 1923.

#### **POLICE MONTÉE.**

La Police Montée canadienne, qui s'appelait autrefois Police Montée du Nord-Ouest, a ses quartiers généraux à Ottawa et des postes dans toutes les parties de la Puissance. Ses opérations, pour l'exercice clos le 30 septembre 1921, sont relatées dans le rapport officiel du commissaire. On y voit que ce corps fut employé à des missions aussi nombreuses que variées; il aida les administrations provinciales à maintenir ou rétablir l'ordre, collabora avec le ministère fédéral de la Santé, en vue de la suppression du trafic illicite des narcotiques; avec la Secrétairerie d'Etat en recherchant les antécédents des personnes demandant leur naturalisation; avec le ministère de la Marine et des Pêcheries en empêchant le pillage des navires naufragés et en assurant l'application des règlements sur la pêche; avec le ministère des Postes en poursuivant et arrêtant les voleurs du courrier postal; avec le Bureau Fédéral de la Statistique en procédant au recensement de la population dans les localités les plus éloignées et avec le département des Affaires Indiennes